



Communauté de communes Côte d'Émeraude
1 Esplanade des Equipages
35 730 PLEURTUIT
02.23.15.13.15
accueil@cote-emmaude.fr
www.cote-emmaude.fr



PROGRAMME DE PRESERVATION ET DE GESTION DES PAYSAGES 2021 - 2026

FICHES - ACTIONS

Michel PENHOÛËT, vice-président en charge de l'environnement
Sylvain GUERVENO, coordonnateur Paysage & Bocage
s.guerveno@cote-emmaude.fr

Version du 25 novembre 2021

OBJECTIF 1 « PERENNISER LE BOCAGE »

Sous-objectif 1.1. « Planter des haies bocagères sur le territoire »

Action 1.1.1. « Plantation et restauration de haies bocagères sur parcelles agricoles » 1

Action 1.1.2. « Fourniture de plants champêtres pour les particuliers et les communes » 2

Sous-objectif 1.2. « Gérer durablement le bocage et les arbres »

Action 1.2.1. « Formation des agriculteurs à la gestion durable des haies bocagères » 3

Action 1.2.2. « Réalisation de PGDH pour les agriculteurs volontaires du territoire » 4

Action 1.2.3. « Formations d'agents communaux sur la gestion durable du bocage » 5

Action 1.2.4. « Formations d'agents communaux sur la gestion durable des arbres en ville » 6

Sous-objectif 1.3. « Protéger le bocage et les arbres »

Action 1.3.1. « Formations d'agents/élus des communes sur la réglementation de l'arbre/haie » 7

Sous-objectif 1.4. « Valoriser le bois de bocage »

Action 1.4.1. « Promotion du label Haie pour la valorisation durable du bois de bocage » 8

OBJECTIF 2 « RESTAURER LE PATRIMOINE FRUITIER LOCAL »

Sous-objectif 2.1. « Subventions à l'achat d'arbres fruitiers à greffer »

| | | |
|-----------------------------|--|------------------|
| <i>Action 2.1.1.</i> | <i>« Subventions à l'achat d'arbres fruitiers à greffer »</i> | <i>9</i> |
| <i>Action 2.1.1.</i> | <i>« Création de vergers communaux participatifs »</i> | <i>10</i> |

Sous-objectif 2.2. « Intégrer le réseau des acteurs de la sauvegarde du patrimoine fruitier breton »

| | | |
|-----------------------------|--|------------------|
| <i>Action 2.2.1.</i> | <i>« Adhésion aux associations portant sur la sauvegarde du patrimoine fruitier »</i> | <i>11</i> |
|-----------------------------|--|------------------|

Sous-objectif 2.3. « Recenser les anciens vergers encore présents sur le territoire »

| | | |
|-----------------------------|--|------------------|
| <i>Action 2.3.1.</i> | <i>« Cartographie par photo-interprétation des vergers de la CCCE »</i> | <i>12</i> |
| <i>Action 2.3.2.</i> | <i>« Inventaire participatif des vergers de la CCCE »</i> | <i>13</i> |

Sous-objectif 2.4. « Former à la plantation, la taille et le greffage d'arbres fruitiers »

| | | |
|-----------------------------|--|------------------|
| <i>Action 2.4.1.</i> | <i>« Formations pour les particuliers à la plantation et la gestion des arbres fruitiers »</i> | <i>14</i> |
| <i>Action 2.4.2.</i> | <i>« Formations pour techniciens communaux à la plantation et la gestion des arbres fruitiers »</i> | <i>15</i> |

OBJECTIF 3 « AMENAGER DURABLEMENT LES ESPACES PAYSAGERS GERES PAR LA CCCE »

Sous-objectif 3.1. « Concevoir et mettre en œuvre les plans de gestion des espaces verts gérés par la CCCE »

Action 3.1.1. « Mise à jour et validation des plans de gestion des espaces verts » 16

Action 3.1.2 « Mise en œuvre des plans de gestion des espaces verts » 17

Sous-objectif 3.2. « Requalifier les espaces verts gérés par la CCCE »

Action 3.2.1. « Etude et mise en oeuvre de la requalification des espaces verts des parcs d'activités » 18

Sous-objectif 3.3. « Intégrer la question du paysage dans les projets d'aménagement portés par la CCCE »

Action 3.3.1. « Participation du paysagiste aux équipes-projets internes à la CCCE » 19

OBJECTIF 4 « ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DANS LA PRESERVATION ET LA GESTION DES PAYSAGES »

| | | |
|---------------------------|---|-----------|
| <i>Sous-objectif 4.1.</i> | <i>« Accompagner l'instruction de dossiers réglementaires pour la préservation des paysages »</i> | |
| <i>Action 4.1.1.</i> | <i>« Avis technique dans l'instruction des déclarations préalables "coupes et abattages" »</i> | <i>20</i> |
| <i>Action 4.1.2.</i> | <i>« Avis technique des dossiers de compensation-arasement-déplacement des haies BCAE 7 »</i> | <i>21</i> |
| <i>Sous-objectif 4.2.</i> | <i>« Accompagner la préservation des paysages dans les outils de planification »</i> | |
| <i>Action 4.2.1.</i> | <i>« Inventaire des linéaires bocagers communaux lors d'élaboration de PLU »</i> | <i>22</i> |
| <i>Action 4.2.2.</i> | <i>« Réalisation d'inventaires d'arbres d'intérêt patrimonial lors d'élaboration de PLU »</i> | <i>23</i> |
| <i>Action 4.2.3.</i> | <i>« Transmission d'une liste d'essences locales (arbres et arbustes) aux communes »</i> | <i>24</i> |
| <i>Action 4.2.4.</i> | <i>« Avis technique pour la réalisation d'OAP en limite urbaine-agricole »</i> | <i>25</i> |
| <i>Sous-objectif 4.3.</i> | <i>« Assister techniquement les communes dans la gestion durable des paysages »</i> | |
| <i>Action 4.3.1.</i> | <i>« Avis technique aux communes pour le volet paysager d'aménagements/travaux de gestion »</i> | <i>26</i> |

OBJECTIF 5 « COMMUNIQUER ET SENSIBILISER LES ACTEURS A LA PRESERVATION DES PAYSAGES »

Sous-objectif 5.1. « Communication et sensibilisation auprès des agriculteurs »

Action 5.1.1. « Création et envoi de plaquettes d'information auprès des agriculteurs sur les modalités d'entretien et de préservation des haies bocagères » 27

Sous-objectif 5.2. « Communication et sensibilisation auprès des habitants »

Action 5.2.1. « Information des communes et habitants sur les règles d'implantation des arbres » 28

Sous-objectif 5.3. « Communication et sensibilisation auprès des entreprises »

Action 5.3.1. « Sensibilisation des entreprises des parcs d'activités à l'entretien d'un « jardin naturel » 29

Action 5.3.2. « Sensibilisation des entreprises sur la réglementation de l'affichage publicitaire » 30

Sous-objectif 5.4. « Communication et sensibilisation auprès des élus »

Action 5.4.1. « Réalisation d'un Observatoire Photographique des Paysages » 31

OBJECTIF 6 « COORDONNER LE PROGRAMME D' ACTIONS »

Sous-objectif 6.1. « Informer et animer les élus sur l'avancement du programme d'actions »

Action 6.1.1. « Préparation et participation aux instances de gouvernance de la CCCE » 32

Sous-objectif 6.2. « Piloter et évaluer le programme d'actions »

Action 6.2.1. « Pilotage du programme d'actions » 33

Action 6.2.2. « Evaluation du programme » 34

Action 6.2.3. « Suivi des appels à projets » 35

Sous-objectif 6.3. « Faire connaître et communiquer sur le programme d'action »

Action 6.3.1. « Participation aux projets territoriaux de préservation du paysage » 36

Action 6.3.2. « Créer et animer la page internet du programme d'actions » 37

Action 6.3.3. « Créer une plaquette d'information du programme d'actions » 38

Sous-objectif 6.4. « S'informer et se former sur la préservation et la gestion des paysages »

Action 6.4.1. « Veille sur les thématiques du PAYSAGE » 39

Action 6.4.2. « Suivi de formations sur les thématiques du PAYSAGE » 40

1. / Pérenniser le bocage

1.1. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.1.1. / Plantation et restauration de haies bocagères sur parcelles agricoles

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

Paysage agricole associé à la polyculture-élevage et rendant de nombreux services écosystémiques (filtration des eaux de ruissellement, habitats faune et flore, biomasse renouvelable, paysage culturel...), le bocage est depuis près de 10 ans l'objet de programmes de replantation sous maîtrise d'ouvrage intercommunale avec les agriculteurs et les collectivités.

Afin d'encourager la dynamique existante et le contact auprès des planteurs; l'aide financière et le suivi de travaux de plantation de haies bocagères sont maintenus sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque hiver, un programme de plantation coordonné par la CCCE est réalisé sur des parcelles agricoles. Plants, plantation, protections, paillage et suivi des plantations sont assurés par ce programme.

Le programme de plantation, construit avec les exploitants agricoles et les communes du territoire, peut-être financé sur 2022 par le Plan de Relance "Plantons des Haies".

Après 2022, la Région pourrait poursuivre le programme Breizh Bocage.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|---------|------------------|
| 2021 | 35000 € | 10 |
| 2022 | 35000 € | 30 |
| 2023 | 35000 € | 30 |
| 2024 | 35000 € | 30 |
| 2025 | 35000 € | 30 |
| 2026 | 35000 € | 30 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|--|
| | - Nombre de jours dédiés à l'animation/km de haies planté | - Nombre de bénéficiaires annuels - Nombre de km de haies plantés |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|---|
| | - Eau du Pays de Saint-Malo - SCIC EnR - SAGE RFBB - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - Dinan Agglomération - Saint-Malo Agglomération - Cœur Emeraude - DRAAF - AFAC-Agroforesteries - Fédération de Chasse 22 - ATBVB | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

Prestataire

Livrables

- 1 programme annuel de plantation de 2km minimum

Type d'action

Aménagement

Public-cible

- Agriculteurs
- Communes

Fréquence

Permanente

Outils

- Stratégie bocagère 2015-2020
- Données du SAGE
- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- Pôle Métier Bocage
- ATBVB
- CAUE 77
- AFAC-Agroforesteries
- Mission Bocage

1. / Pérenniser le bocage

1.1. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.1.2. / Fourniture de plants champêtres pour les particuliers et les communes

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Les franges urbaines et leurs interfaces entre les parcelles agricoles et les jardins de particuliers peuvent parfois être plantées de haies monospécifiques d'essences horticoles (thuyas, laurier-palme, cyprès de Lawson...).

La qualité des paysages agricoles, comme urbains, requiert une palette végétale cohérente avec l'environnement proche.

En bord de parcelle agricole, il est préférable de planter des essences champêtres.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à fournir aux habitants et aux communes souhaitant planter une haie en bord de parcelle agricole, des jeunes plants de 2 ans en racines nues d'essences champêtres.

Cela permet de dessiner les franges urbaines avec cohérence, de poursuivre l'action de plantation de haies bocagères dans les jardins et de toucher un nouveau public sur les questions de préservation du bocage.

Chaque année, une commande groupée de plants champêtres est réalisée auprès d'un pépiniériste.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 2000 € | 5 |
| 2023 | 2000 € | 5 |
| 2024 | 2000 € | 5 |
| 2025 | 2000 € | 5 |
| 2026 | 2000 € | 5 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|--|
| | - Nombre d'outils de communication mobilisés | - Nombre de plants livrés par an - Nombre de bénéficiaires par an |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|------------------------|------------|
| | - AFAC-Agroforesteries | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
Prestataire

Livrables
- 400 plants distribués par hiver

Type d'action
Aménagement
Public-cible
- Habitants
- Communes

Fréquence
Annuelle

Outils
- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

Matériel
- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques
- CAUE 77
- AFAC-Agroforesteries

1. / Pérenniser le bocage

1.2. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.2.1. / Formation des agriculteurs à la gestion durable des haies bocagères

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

La gestion durable des haies bocagères existantes exige des techniques adaptées et des changements de pratiques de la part des agriculteurs afin de :

- pérenniser et densifier le maillage existant
- former le néo bocage issu des programmes de plantation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les 2 ans, chez un exploitant de la CCCE, 2 demi-journées de formations à la taille sont organisées pour les agriculteurs :

- taille de formation
- élagage
- recépage

Chaque technique de gestion est abordée et expliquée. Ces formations peuvent être réalisées par le technicien bocage de la CCCE ou un prestataire.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 1000 € | 3 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 1000 € | 3 |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 1000 € | 3 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | - Nombre d'outils de communication mobilisés | - Nombre de participants aux formations |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|---|
| | - Agent d'Espaces Verts CCCE - Dinan Agglomération - Saint-Malo Agglomération - Cœur Emeraude - CUMA Rance - Arguenon - CRAB | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

- 2 demi-journées de formations organisées tous les 2 ans

Type d'action

Formation

Public-cible

- Agriculteurs

Fréquence

Bisannuelle

Outils

- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

- Bulletin EPSM

- Invitations aux agriculteurs

Matériel

- Outils de taille (sécateur, scie pliante, scie sur perche, tronçonneuse)

- Broyeur

Ressources techniques

- CAUE 77

- AFAC-Agroforesteries

1. / Pérenniser le bocage

1.2. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.2.2. / Réalisation de Plans de Gestion Durable des Haies pour les agriculteurs volontaires du territoire

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Le Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH) est un outil de pilotage de l'entretien du linéaire bocager d'une exploitation. Composé d'un état des lieux et d'un programme d'entretien pluriannuel, il permet de préserver la ressource-bois en adaptant les cycles et les outils d'entretien aux spécificités du maillage et aux objectifs de l'exploitant (biodiversité, ressource-bois, climat, brise-vent...).

L'AFAC-Agroforesteries et de nombreux partenaires du secteur agroforestier ont rédigé un cahier des charges technique unique pour la réalisation de PGDH. Cet outil permet en complément, de participer au développement Label "Haie" pour les agriculteurs intéressés par la valorisation durable du bois issu de leur bocage.

La réalisation de PGDH nécessite un agrément obtenu suite à une formation technique de 3 jours.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque année, 2 à 3 PGDH sont réalisés pour des agriculteurs intéressés par une démarche de gestion durable de leur bocage.

Les PGDH peuvent être réalisés par prestataire extérieur ou en interne (2 à 4 jours par exploitation).

La réalisation en interne requiert la formation du technicien bocage de la CCCE.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 4500 € | 3 |
| 2022 | 5500 € | 6 |
| 2023 | 4500 € | 8 |
| 2024 | 4500 € | 8 |
| 2025 | 4500 € | 8 |
| 2026 | 4500 € | 8 |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|--|--|
| INDICATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Temps alloué à la formation du coordonnateur - Budget alloué à l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PGDH réalisés sur le programme |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|---|---|
| PARTENAIRES | <ul style="list-style-type: none"> - AFAC-Agroforesteries - Dinan Agglomération - Saint-malo Agglomération - Cœur Emeraude - SCIC EnR - Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons | <ul style="list-style-type: none"> - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

- 2 à 3 PGDH réalisés par an sur le territoire

Type d'action

Etude

Public-cible

- Agriculteurs

Fréquence

Permanente

Outils

- Base de données "Bocage"
- Guide des typologies de haies
 - AFAC-Agroforesteries
 - Formation "PGDH"

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- SCIC EnR
- AFAC-Agroforesteries

1. / Pérenniser le bocage

1.2. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.2.3. / Formations d'agents communaux sur la gestion durable du bocage

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Les communes gèrent de plus en plus de linéaires bocagers (bord de route, chemins, parcs...). Pour les agents communaux, la gestion durable du bocage demande :

- des connaissances sur les essences du bocage (reconnaissance, caractéristiques sol-climat, maladies...)
- des techniques adaptées (recépage, élagage, défouillage, balivage...)
- des outils adaptés (tronçonneuse, scie sur perche, sécateur...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les 2 ans, des formations de 2 jours sont organisées pour les agents communaux "espaces verts" et La Brigade Nature et Patrimoine. Le programme de ces formations aborde :

- les essences du bocage
- les outils et techniques de gestion durable du bocage

Ces formations apportent aux agents des éléments d'aide à la décision lors de travaux de gestion et/ou d'aménagement.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 4000 € | 2 |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 4000 € | 2 |
| 2026 | 0 € | - |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|--|---|
| INDICATEURS | - Information aux responsables "Espaces Verts" | - Nombres de participants aux formations - Nombre de formations - Questionnaire de satisfaction |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|------------|---|
| PARTENAIRES | / | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
Prestataire

Livrables
- 10 agents formés tous les 2 ans

Type d'action
Formation

Public-cible
- Agents Espaces Verts
- Brigade Nature et Patrimoine

Fréquence
Bisannuelle

Outils
- Réseau des techniciens EV de la CCCE

Matériel
- Salle
- Dispositif de vidéo-projection
- Matériel de taille

Ressources techniques
- Guide de l'entretien durable des haies (AFAC-Agroforesteries)

1. / Pérenniser le bocage

1.2. / Gérer durablement le bocage et les arbres

1.2.4. / Formations d'agents communaux sur la gestion durable des arbres en ville

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

L'arbre en ville est un élément paysager qui demande des soins spécifiques. Il joue un rôle clé dans l'adaptation de l'espace urbain au changement climatique :

- ombre portée
- biodiversité en ville
- régulation de la température

Les agents communaux doivent être formés à la cette gestion durable des arbres en ville.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les 2 ans, une formation de 2 jours est organisée pour les agents communaux "espaces verts" leur permettant de se perfectionner sur :

- la reconnaissance des arbres en ville
- les modes de gestion (port libre, taille en rideau, tête de chat...)
- l'analyse visuelle de leur état phytosanitaire

Ces formations apportent aux agents des éléments d'aide à la décision lors de travaux de gestion et/ou d'aménagement.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 2000 € | 3 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 2000 € | 3 |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 2000 € | 3 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|---|
| | - Information aux responsables EV - Temps de préparation avec le prestataire | - Nombres de participants aux formations - Nombre de formations - Questionnaire de satisfaction |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|-----------------------------|------------|
| | - CAUE 77 (Arbo'rencontres) | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
Prestataire

Livrables
- 8 agents formés tous les 2 ans

Type d'action
Formation
Public-cible
- Agents Espaces Verts
- Brigade Nature et Patrimoine

Fréquence
Bisannuelle

Outils
- Réseau des techniciens EV de la CCCE

Matériel
- Salle
- Dispositif de vidéo-projection

Ressources techniques
- Formation CNFPT 2019
- CAUE 77
- Charte de l'arbre (SQY, Luxembourg, Grand Lyon)

1. / Pérenniser le bocage

1.3. / Protéger le bocage et les arbres

1.3.1. / Formations d'agents et d'élus des communes sur la réglementation de l'arbre et de la haie

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

Les élus et techniciens communaux ont souvent à répondre à des questions ou à gérer des conflits ayant trait à la réglementation de l'arbre (implantation, entretien, travaux...). Cette réglementation repose sur de nombreux textes de loi :

- Code Civil
- Code de l'Environnement
- Code de l'Urbanisme
- Code Rural et de la Pêche Maritime

Sa connaissance permet d'informer et d'agir dans les règles et dans le respect de l'arbre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tous les 2 ans, des formations d'1 à 2 journées sont dispensées à des techniciens (responsables "Espaces verts", encadrants d'équipe) ou à des élus (délégués à l'environnement, à la ville, au développement durable).

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | 5 |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | 5 |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|---|
| | - Information aux responsables EV - Temps de préparation avec le prestataire | - Nombres de participants aux formations - Nombre de formations - Questionnaire de satisfaction |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|-----------------------------|------------|
| | - CAUE 77 (Arbo'rencontres) | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 8 agents ou élus formés tous les 2 ans

Type d'action

Formation

Public-cible

- Agents Espaces Verts
- Elus à l'environnement

Fréquence

Bisannuelle

Outils

- Réseau des techniciens EV de la CCCE

Matériel

- Salle
- Dispositif de vidéo-projection

Ressources techniques

- Arbo'rencontres 2019
- Guide juridique de la haie (PNR Perche)

1. / Pérenniser le bocage

1.4. / Valoriser le bois de bocage

1.4.1. / Promotion du label « Haie » pour la valorisation durable du bois de bocage

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★

CONTEXTE

Le label "Haie", développé par les acteurs de l'agroforesterie, est animé sur le territoire par la SCIC EnR.

Ce label vise à garantir une gestion durable des haies (outils, techniques, cycles d'entretien) permettant à la haie de se développer, de produire du bois et d'être un habitat favorable à la biodiversité.

En tant que partenaire de la SCIC EnR et maître d'ouvrage pour la réalisation de PGDH (prérequis pour l'obtention du label "Haie"), la CCCE participe au développement du label "Haie".

DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCCE communique les coordonnées des agriculteurs volontaires pour la réalisation de PGDH et participe aux réunions d'informations du développement du label "Haie" sur le territoire.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 2 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 2 |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|-----------|---|
| INDICATEURS | / | - Nombre d'agriculteurs du territoire laBureau d'Etudesllisés à la fin du programme |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|--|---|
| PARTENAIRES | - SCIC EnR - Dinan Agglomération - Cœur Emeraude | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Participation aux réunions d'information sur le déploiement du LaBureau d'Etudesl Haie

Type d'action

Partenariat

Public-cible

- Agriculteurs

Fréquence

Permanente

Outils

/

Matériel

/

Ressources techniques

- AFAC-Agroforesteries

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.1. / Favoriser la plantation d'arbres fruitiers et de vergers

2.1.1. / Subventions à l'achat d'arbres fruitiers à greffer

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

Les vergers composent en partie la Trame verte périphérique des bourgs. Ils confèrent une identité au paysage en assurant un rôle de transition douce entre les parcelles agricoles et le tissu urbain. Témoins d'un savoir-faire local, les anciennes variétés fruitières représentent un patrimoine variétal unique susceptible de disparaître.

L'aide financière à l'achat d'arbres fruitiers vise à relancer une dynamique de plantation sur des parcelles agricoles ou des jardins communaux, associatifs ou de particuliers.

Le but n'est pas d'aider la production de fruits mais bien de composer un paysage vecteur de biodiversité et de savoir-faire locaux et à contribuer à la préservation du patrimoine fruitier breton.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de l'hiver 2022-2023, une commande groupée annuelle d'arbres fruitiers à greffer (pommier, poirier, prunier, cerisier) est réalisée pour les particuliers. Les arbres doivent être plantés en secteur agricole/rural ou en périphérie de bourg.

Chaque bénéficiaire doit planter au minimum 10 arbres en respectant les prescriptions techniques du technicien de la CCCE.

Ces prescriptions sont inscrites dans une charte signée par le bénéficiaire de l'action.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 4000 € | 20 |
| 2024 | 4000 € | 20 |
| 2025 | 4000 € | 20 |
| 2026 | 4000 € | 20 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication mobilisés - Partenariat technique avec les structures locales | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres plantés et greffés dans les 3 ans - Nombre de bénéficiaires |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Mordus de la Pomme - Incroyables Comestibles - Pôle Fruitier de Bretagne - Cœur Emeraude - Voies Vertes | / |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

Prestataire

Livrables

- 200 plants plantés annuellement à partir de 2023

Type d'action

Aménagement

Public-cible

- Agriculteurs
- Associations
- Communes
- Particuliers

Fréquence

Permanente

Outils

- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- PNR Oise
- PNR Montagne de Reims
- CC Val d'Ille - Aubigné
- PNR du Gâtinais

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.1. / Favoriser la plantation d'arbres fruitiers et de vergers

2.1.2. / Création de vergers communaux participatifs

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

La communauté de communes est lauréate de l'appel à projet "Mobiliser les bretonnes pour les transitions" soutenu par l'ADEME, l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'Eau et la Région.

Le projet contient 3 thématiques dont l'une est de "faire évoluer son alimentation vers des produits de proximité, de saison, de qualités et durables et limiter ses déchets".

L'action "Ville gourmande" propose la plantation de 3 vergers sur des parcelles communales entre 2021 et 2023.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Coordonnée par Cœur Emeraude, cette action requiert de prospecter le territoire afin de choisir 3 sites communaux pouvant être plantés d'arbres fruitiers de variétés locales.

La CCCE accompagne techniquement le projet et participe à la plantation et à l'animation entre la commune et les habitants.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 2 |
| 2022 | 0 € | 6 |
| 2023 | 0 € | 6 |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | - Implication des partenaires techniques (Cœur Emeraude, Mordus de la Pomme, communes, Incroyables comestibles, Voies Vertes, Pôle Fruitier de Bretagne) | - Délais et engagements de l'AAP respectés - Nombre de vergers plantés |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|----------------------------------|---|
| | - Agent PCAET - Cœur Emeraude | - ADEME - Office français de la biodiversité - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
Prestataire

Livrables

- 3 vergers communaux plantés d'ici mars 2023

Type d'action

Aménagement

Public-cible

- Communes

Fréquence

Ponctuelle

Outils

- Conventions de partenariat avec les acteurs locaux

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

/

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.2. / Intégrer le réseau des acteurs de la sauvegarde du patrimoine fruitier breton

2.2.1. / Adhésion aux associations et réseaux portant sur la sauvegarde du patrimoine fruitier

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★

CONTEXTE

Il existe en Bretagne de nombreux acteurs œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine fruitier; à l'échelle régionale comme à l'échelle locale.

Les Mordus de la Pomme, la Société Horticole d'Ille-et-Vilaine et les Voies Vertes sont les partenaires techniques locaux répertoriés sur le volet "restauration et valorisation du patrimoine fruitier local".

DESCRIPTION DE L'ACTION

Adhésion annuelle aux 3 associations "Mordus de la Pomme", "Société Horticole d'Ille-et-Vilaine" et "Voies Vertes".

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 150 € | - |
| 2022 | 150 € | - |
| 2023 | 150 € | - |
| 2024 | 150 € | - |
| 2025 | 150 € | - |
| 2026 | 150 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|--------------------------------------|
| | / | - 3 adhésions réalisées tous les ans |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - Voies Vertes - Mordus de la Pomme - Société Horticole d'Ille-et-Vilaine | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables
- 3 adhésions annuelles

Type d'action
Partenariat
Public-cible
- Voies Vertes
- Mordus de la Pomme
- Société Horticole d'Ille-et-Vilaine

Fréquence
Annuelle

Outils
- Décision de bureau

Matériel
/

Ressources techniques
/

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.3. / Recenser les anciens vergers encore présents sur le territoire

2.3.1. / Cartographie par photo-interprétation des vergers de la CCCE

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

La restauration et la valorisation du patrimoine fruitier requiert la connaissance du territoire et de son histoire. Cette connaissance implique de :

- localiser les anciens vergers
- identifier les essences voire les variétés
- cartographier les données

Ces données permettront d'agrémenter les bases de données régionales dont dispose le Pôle Fruitier de Bretagne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Création et renseignement d'une couche SIG "Vergers" par photo-interprétation de la BD Ortho.

Le Pôle Fruitier de Bretagne sera sollicité pour déterminer les attributs à renseigner.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 6 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|--|
| | / | - Cartographie réalisée avant fin 2022 |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Mordus de la Pomme - Pôle Fruitier de Bretagne - Incroyables comestibles - Société Horticole d'Ille-et-Vilaine - Services techniques EV - Elus locaux | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 1 couche SIG créée, renseignée et transmise au Pôle Fruitier de Bretagne

Type d'action

Etude

Public-cible

- Pôle Fruitier de Bretagne
- Communes

Fréquence

Une fois

Outils

- Données géographiques du Conservatoire Botanique National de Brest

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- Guide technique du Pôle Métier Bocage

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.3. / Recenser les anciens vergers encore présents sur le territoire

2.3.2. / Inventaire participatif des vergers de la CCCE

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

L'inventaire participatif des vergers permet de :

- valider et préciser la photo-interprétation (variétés, âge, état)
- créer du lien avec les habitants et les gestionnaires
- faire connaître les actions portées par la CCCE.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Création d'une application web d'enrichissement de la base de données "vergers" avec l'accompagnement technique du service SIG de la CCCE. Le Pôle Fruitier de Bretagne sera sollicité pour être modérateur de la base de données.

- Création d'une plaquette d'information sur l'application web.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 4 |
| 2023 | 400 € | 10 |
| 2024 | 400 € | 10 |
| 2025 | 0 € | 10 |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication mobilisés - Partenariat technique avec les structures locales | <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de contributions à l'inventaire |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Pôle SIG de la CCCE - Pôle Fruitier de Bretagne | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 1 plaquette d'information
- 1 application web

Type d'action

Etude

Public-cible

- Habitants
- Communes

Fréquence

Une fois

Outils

- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

Matériel

- Base de données géographiques interactive

Ressources techniques

- Inventaire participatif de la biodiversité de la CCCE

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.4. / Former à la plantation, la taille et le greffage d'arbres fruitiers

2.4.1. / Formations pour les particuliers à la plantation et la gestion des arbres fruitiers

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

La culture d'un arbre fruitier requiert une technicité tout au long de la vie de l'arbre : plantation, taille de formation, greffage, taille d'entretien, taille de restauration...

En complément de l'action "aide à la plantation de fruitier", des formations pour les planteurs ou propriétaires d'arbres fruitiers permettent de gérer durablement leurs arbres et de participer à la restauration du patrimoine fruitier local.

Ces formations sont aussi des occasions pour créer du lien entre apprentis et passionnés des arbres fruitiers.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de 2023, et tous les ans, sont organisées deux formations (15 personnes max.) permettant d'aborder :

- la plantation
- la taille des arbres
- l'entretien des vergers.

Les formations sont externalisées auprès d'un professionnel de l'arboriculture fruitière.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 1500 € | 4 |
| 2024 | 1500 € | 4 |
| 2025 | 1500 € | 4 |
| 2026 | 1500 € | 4 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication mobilisés - Partenariat technique avec les structures locales - Temps de préparation avec le prestataire | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Nombre de formations - Questionnaire de satisfaction |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Associations | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

Prestataire

Livrables

- 8 sessions de formations organisées entre 2023 et 2026

Type d'action

Formation

Public-cible

- Habitants

Fréquence

Bisannuelle

Outils

- Outils de communication (bulletins communaux et communautaire, presse locale, site internet, réseaux sociaux)

Matériel

- Outils de tailles / plantation
- Parcelle / Verger "support"

Ressources techniques

- PNR Gâtinais
- PNR Montagne de Reims
- PNR de l'Avesnois
- PNR du Vexin Français

2. / Restaurer et valoriser le patrimoine fruitier local

2.4. / Former à la plantation, la taille et le greffage d'arbres fruitiers

2.4.2. / Formations pour techniciens communaux et communautaires à la plantation et la gestion des arbres fruitiers

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Les communes plantent régulièrement des arbres fruitiers dans les espaces publics (agrément, arbres de naissance...).

Il est important de former les agents techniques communaux à l'entretien des arbres fruitiers.

La CCCE propose d'organiser tous les 2 ans, à partir de 2023, des formations à la plantation, la taille, le greffage et l'entretien des arbres fruitiers.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A partir de 2023, et tous les 2 ans, est organisée une formation pour les techniciens communaux permettant d'aborder :

- la plantation
- la taille
- le greffage
- l'entretien des vergers.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 2000 € | 2 |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 2000 € | 2 |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication mobilisés - Temps de préparation avec le prestataire | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Nombre de formations - Questionnaire de satisfaction |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|------------|------------|
| | - Communes | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
Prestataire

Livrables

- 2 sessions de formation en 2023 et 2025

Type d'action

Formation

Public-cible

- Agents Espaces Verts
- Brigade Nature et Patrimoine

Fréquence

Bisannuelle

Outils

- Réseau des techniciens EV de la CCCE

Matériel

- Outils de tailles / plantation
- Parcelle / Verger "support"

Ressources techniques

- PNR Gâtinais
- PNR Montagne de Reims
- PNR de l'Avesnois
- PNR du Vexin Français

3. / Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la Communauté de communes

3.1. / Concevoir et mettre en œuvre les plans de gestion des espaces verts gérés par la CCCE

3.1.1. / Mise à jour et validation des plans de gestion des espaces verts

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

La communauté de communes, engagée dans la démarche "0 phyto" gère les espaces verts de plusieurs aménagements :

- les pistes cyclables communautaires
- les parcs d'activités
- l'aire de repos de Trémereuc
- Pôle d'Echanges Multimodal de l'Hermitage
- Aire d'Echanges Multimodale des Villes Billy

Réalisée en régie ou par un prestataire, la gestion de ces espaces verts doit répondre à un plan de gestion qui localise précisément :

- les moyens et méthodes de gestion
- les fréquences d'intervention

Ces plans de gestion doivent intégrer les objectifs suivants:

- favoriser l'expression de la biodiversité
- préserver la qualité et la quantité d'eau
- limiter le recours aux énergies fossiles
- adapter la palette végétale au changement climatique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- cartographie des espaces verts gérés par la CCCE
- rédaction de plans de gestion des EV pour chaque aménagement en lien avec le technicien en charge de l'entretien
- validation par le COPIL "Paysages" des plans de gestion
- transmission aux prestataires en charge de l'entretien

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 4 |
| 2023 | 0 € | 20 |
| 2024 | 0 € | 5 |
| 2025 | 0 € | 0 |
| 2026 | 0 € | 0 |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|--|---|
| INDICATEURS | - Temps alloué à la réalisation des plans de gestion | - Taux de validation des plans de gestion par le COPIL "Paysages" |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|---|------------|
| PARTENAIRES | - Agent d'espaces verts CCCE - Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons - Réseaux EV de la CCCE - Réseau JEVI | / |

MEMO

Maître d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

13 plans de gestion cartographiés, rédigés et validés

Type d'action

Etude

Public-cible

- Elus
- Prestataires de gestion des espaces verts
- Agent d'espaces verts CCCE

Fréquence

Ponctuelle

Outils

- Réseau JEVI de la Région Bretagne
- Réseau ATBVB

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain
- Appareil photographique

Ressources techniques

- Guide Fredon de Bretagne "alternatives pour l'entretien des espaces publics"
- Bibliographie "Plante & Cité"

3. / Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la Communauté de communes

3.1. / Concevoir et mettre en œuvre les plans de gestion des espaces verts gérés par la CCCE

3.1.2. / Mise en œuvre des plans de gestion des espaces verts

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

La mise en œuvre des plans de gestion des espaces verts revient à :

- internaliser la gestion en ayant recours aux services de l'Agent d'Espaces Verts ou de La Brigade Nature et Patrimoine
- externaliser la gestion à des entreprises de paysage ou des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (marchés publics)

Dans les deux cas, cette gestion requiert :

- de définir un planning d'intervention annuel
- d'utiliser des outils et méthodes de gestion en adéquation avec les plans de gestion validés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- réalisation des plannings d'intervention de l'Agent d'Espaces Verts et de La Brigade Nature et Patrimoine
- rédaction et suivi technique et financier des marchés publics d'entretien d'espaces verts

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|---------|------------------|
| 2021 | 20000 € | 0 |
| 2022 | 50000 € | 30 |
| 2023 | 50000 € | 40 |
| 2024 | 50000 € | 40 |
| 2025 | 50000 € | 40 |
| 2026 | 50000 € | 40 |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|--|--|
| INDICATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - Si internalisation : capacité technique (méthode et outils) à gérer les espaces verts - Si externalisation : budget alloué suffisant pour les interventions des prestataires - Temps alloué au suivi de la gestion des espaces verts | <ul style="list-style-type: none"> - Espaces verts gérés selon les plans de gestion |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|---|--|
| PARTENAIRES | <ul style="list-style-type: none"> - Pôle Finance - Ressources Humaines - Brigade Nature et Patrimoine - Agent d'Espaces Verts | <ul style="list-style-type: none"> - Région Bretagne (aide à l'achat de matériel) |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

1 programme d'intervention pour la gestion des espaces verts gérés par la CCCE en respect des plans de gestions validés

Type d'action

Etude

Public-cible

- Entreprises des parcs d'activités
- Usagers des pistes cyclables, aire de repos...

Fréquence

Permanente

Outils

- Marchés publics
- Planning d'intervention
- Plans de gestions des espaces verts

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Appareil photographique

Ressources techniques

- Guide Fredon de Bretagne "alternatives pour l'entretien des espaces publics"
- Bibliographie "Plante & Cité"

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

- 1 programme de requalification (cartographie + proposition d'aménagement)
- 1 estimation budgétaire
- 1 calendrier de réalisation
- travaux de requalification

Type d'action

Etude

Public-cible

- Elus

Fréquence

Ponctuelle

Outils

- Marchés publics
- Plans de gestion des espaces verts

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Appareil photographique

Ressources techniques

- Guide Fredon de Bretagne "alternatives pour l'entretien des espaces publics"
- Bibliographie "Plante & Cité"

3. / Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la Communauté de communes

3.2. / Requalifier les espaces verts gérés par la CCCE

3.2.1. / Etude et mise en oeuvre de la requalification des espaces verts des parcs d'activités

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

Les parcs d'activités gérés par la CCCE datent, en partie, des années 80 et 90 et certains aménagements paysagers qui les composent ne répondent plus aux enjeux actuels tels que :

- biodiversité (palette végétale, séquence)
- esthétique (bâche plastique)
- gestion des produits d'entretien (massifs arbustifs nombreux, à croissance rapide et difficilement compostable)
- facilité de gestion (bordures, surface dégradées...)

La requalification des espaces verts, en lien avec les questions de mobilité et de sécurité au sein des parcs d'activités, permet de :

- faciliter leur gestion
- produire des espaces favorables à l'expression de la biodiversité au sein de l'espace urbain
- optimiser les moyens de gestion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- identification des espaces verts vieillissants et/ou non adaptés à une gestion durable
- proposition d'aménagements alternatifs (plantation, arasement, restauration)
- estimation budgétaire des travaux de requalification
- validation par les instances de gouvernance de la communauté de communes (commissions, bureau, conseil communautaire)
- mise en oeuvre et suivi des travaux de requalification

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|---------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | 5 |
| 2024 | 15000 € | 15 |
| 2025 | 15000 € | 25 |
| 2026 | 15000 € | 25 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---------------------------------------|
| | - Budget alloué aux travaux de requalification | - Programme de requalification validé |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | - Réseaux EV - Responsable Pôle Technique CCCE - Agent d'Espaces Verts CCCE - Cœur Emeraude | / |

3. / Aménager durablement les espaces paysagers gérés par la Communauté de communes

3.3. / Intégrer la question du paysage dans les projets d'aménagement portés par la CCCE

3.3.1. / Participation du paysagiste aux équipes-projets internes à la CCCE

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

La conception d'aménagements paysagers doit être pensée en amont au regard de la gestion qui en sera faite selon :

- l'usage des aménagements
- les moyens de gestion disponible (humains et matériels)
- les enjeux de gestion (biodiversité, adaptation au changement climatique, ressource en eau...)

L'implication, dès l'amont du projet, du paysagiste de la communauté de communes dans l'équipe-projet et l'intégration des enjeux paysagers dans les études de conception et de mise en œuvre sont un bénéfice pour le projet d'aménagement et ses usagers.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Participation du coordonnateur Paysage & Bocage aux réunions de conception et de mise en œuvre des projets d'aménagement :

- définition
- diagnostic
- programmation
- avant-projet
- choix des entreprises
- suivi de travaux.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | - Taux de projets d'aménagements ayant impliqué le coordonnateur Paysage & Bocage - Temps alloué au suivi de projet | - Taux de projets d'aménagements ayant impliqué le coordonnateur Paysage & Bocage |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | - Service Autorisation du Droit des Sols - Service Environnement et Aménagement | / |

MEMO

Maître d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre
CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

- participation aux réunions de conception et de suivi de travaux

Type d'action

Aménagement
Public-cible
- Collectivités

Fréquence
Permanente

Outils

- Réunions de suivi de projet (de la programmation aux travaux)
- Compétences techniques service Environnement et Aménagement
- Cahier des charges techniques

Matériel

- Logiciel Infographie

Ressources techniques

- Bibliographie "Plante & Cité"
- Projets exemplaires sur d'autres territoires

MEMO

Maitre d'ouvrage

Communes

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Rédaction d'avis techniques sur les déclarations préalables "coupe et abattage d'arbres"

Type d'action

Coordination

Public-cible

- Communes
- Pétitionnaires

Fréquence

Permanente

Outils

- SAGE Rance Frémur Baie de Beussais
- Règlements de PLU
- Code de l'Urbanisme
- Code de l'Environnement

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- CAUE 77 Arbo'Rencontres

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.1. / Accompagner l'instruction de dossiers réglementaires pour la préservation des paysages

4.1.1. / Avis technique dans l'instruction des déclarations préalables "coupes et abattages d'arbres"

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Les Plan Locaux d'Urbanisme des communes de la CCCE ont la volonté de protéger le maillage bocager, les boisements ou les arbres d'intérêt paysager. Les outils du Code de l'Urbanisme utilisés sont :

- l'Espace Boisé Classé L. 113-1
- l'identification d'éléments classés au titre de la préservation du paysage L. 151-19 et L. 151-23.

Ces outils impliquent que les coupes et abattages d'arbres soient soumis à déclaration au titre de l'article L. 421-4. Le coordonnateur Paysage & Bocage émet un avis technique sur les déclarations préalables (essences à replanter, type de travaux, précautions lors des travaux...).

Cette action est couplée à la communication auprès des habitants et des agriculteurs sur les règles d'implantation et les mesures de protection et de gestion des haies bocagères (5.1.1. et 5.2.1.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Quand une commune qui instruit une déclaration préalable "coupe et abattage d'arbres" saisit le coordonnateur "Paysage & Bocage", celui-ci émet un avis technique sur :

- les essences à replanter
- les types de travaux à entreprendre
- les modes de gestion à adopter

Cet avis peut nécessiter un RDV de terrain avec la commune (élu et/ou agent).

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|-------------------------------------|
| | / | - Nombre de dossiers étudiés par an |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - Service Autorisation du Droit des Sols - Services "Urbanisme" des communes | / |

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.1. / Accompagner l'instruction de dossiers réglementaires pour la préservation des paysages

4.1.2. / Avis technique des dossiers de compensation-arasement-déplacement de haies agricoles répertoriées BCAA 7

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Une grande majorité des haies agricoles sont protégées au titre de la BCAA 7 dans la Politique Agricole Commune. Ce dispositif impose :

- qu'un arasement de haie doit être compensé par une replantation
- que le projet de compensation soit accompagné par un technicien agréé

Le coordonnateur Paysage & Bocage de la CCCE est agréé pour accompagner techniquement ces dossiers.

Cette action est couplée à la communication auprès des agriculteurs des mesures de protection et de gestion des haies bocagères (5.1.1.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Porté à connaissance des communes et des agriculteurs les dispositions de protection des haies classées "Bonnes Conditions Agri-Environnementales n°7" dans la Politique Agricole Commune.
- RDV de terrain et rédaction des avis techniques quand un agriculteur a un projet de compensation de haie BCAA 7
- Echanges techniques avec les DDTM, gestionnaires des aides PAC.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|-----------|--|
| INDICATEURS | / | - Nombre de sollicitations d'agriculteurs suite à la communication (action 5.1.1.) |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|--|---|
| PARTENAIRES | <ul style="list-style-type: none"> - DDTM 22 et 35 - AFAC-Agroforesteries - Dinan Agglomération - Saint-Malo Agglomération | <ul style="list-style-type: none"> - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- RDV de terrain avec les agriculteurs souhaitant déplacer et/ou compenser un arasement de haie répertoriées BCAA 7
- Avis technique transmis aux DDTM

Type d'action

Appui technique aux communes

Public-cible

- Agriculteurs
- Eleveurs de chevaux

Fréquence

Permanente

Outils

- SAGE Rance Frémur Baie de Beussais

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- Guide d'inventaire du maillage bocager (SAGE RFBB)

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.2. / Accompagner la préservation des paysages dans les outils de planification

4.2.1. / Inventaire des linéaires bocagers communaux lors d'élaboration de PLU

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★★★

CONTEXTE

L'inventaire et la protection des linéaires bocagers dans les PLU participant à la préservation de la Trame Verte.

La CCCE, qui dispose de données géographiques sur le bocage et d'une expertise de terrain, s'engage à :

- fournir aux Bureaux d'Etudes en charge des PLU ces données géographiques
- organiser un calage technique pour présenter les enjeux de préservation du bocage sur le territoire
- sur demande de la commune, animer un ateliers de terrain pour les élus et agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Niveau 1 : transmission de la Base de données "Bocage" aux bureaux d'études en charge du PLU
- Niveau 2 : animation d'atelier de terrain sur l'intérêt de protéger le bocage et les outils de protection à disposition des élus
- Niveau 3 : animation d'une commission élus/agriculteurs avec relevés de terrain et caractérisation du bocage communal.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|-----------|---|
| INDICATEURS | / | - Nombre de communes sollicitant cet accompagnement |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|---|---|
| PARTENAIRES | <ul style="list-style-type: none"> - Service SIG - Service Autorisation du Droit des Sols - EPTB Rance-Frémur Baie de Beaussais - Dinan Agglomération (expérience sur les inventaires bocagers) | <ul style="list-style-type: none"> - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage

Communes

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Transmission des données géographiques "bocage"
- RDV technique avec élus et Bureau d'Etudes en charge du PLU
- Animation d'ateliers de terrain
- Versement des données géographiques dans l'application "urbanisme"

Type d'action

Planification

Public-cible

- Elus
- Bureau d'Etudes PLU/Environnement
- Agriculteurs

Fréquence

Permanente

Outils

- SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais
- Données bocage CCCE
- Code de l'Environnement
- Code de l'Urbanisme

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- Guide d'inventaire du maillage bocager (SAGE RFBB)

MEMO

Maitre d'ouvrage

Communes

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Couche SIG "arbres remarquables"
- Dossier Photos
- Cartographie
- Versement des données dans l'application "urbanisme"

Type d'action

Recensement

Public-cible

- Elus
- Bureau d'Etudes PLU/Environnement

Fréquence

Permanente

Outils

- Atlas des Paysages 22 et 35
- Code de l'Environnement
- Code de l'Urbanisme

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- CAUE 77 Arbo'Rencontres

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.2. / Accompagner la préservation des paysages dans les outils de planification

4.2.2. / Réalisation d'inventaires d'arbres d'intérêt patrimonial lors d'élaboration de PLU

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Plusieurs communes ont fait le choix de protéger dans leur PLU des arbres dits "remarquables" ou d'intérêt paysager. Cette démarche vise à protéger le patrimoine arboré présent en milieu urbain et les arbres champêtres isolés.

Ces éléments paysagers, composants de la trame verte, ont un rôle social et culturel important tant ils sont des marqueurs d'un paysage passé, hérité et à transmettre.

La CCCE propose, sur demande des communes en élaboration de PLU, de réaliser ces inventaires et de fournir aux élus et aux bureaux d'études en charge du PLU les données géographiques et des préconisations de protection dans le règlement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inventaire, caractérisation (essences, âge, hauteur, intérêt...), photographies, cartographie des arbres d'intérêt patrimonial (paysager, biodiversité, culturel...).

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|---|
| | / | - Nombre de communes sollicitant cet accompagnement |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - Bureau d'études PLU - Service Autorisation du Droit des Sols | / |

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.2. / Accompagner la préservation des paysages dans les outils de planification

4.2.3. / Transmission d'une liste d'essences locales (arbres et arbustes) aux communes

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 4 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Les règlements de PLU préconisent de planter des "essences locales" dans les espaces nouvellement construits sans plus de précisions hormis l'interdiction de planter des haies monospécifiques horticoles (laurier-palme, thuyas, cyprès...).

Afin de guider le choix des essences pour les plantations, il est proposé de lister les essences d'arbres et d'arbustes dites "locales".

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rédaction et transmission aux communes d'une liste d'essences locales d'arbres et d'arbustes.

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|---|
| | / | - Délibération du conseil communautaire - Nombre de communes intégrant cette liste dans le PLU |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|---|
| | - Service Autorisation du Droit des Sols - Service urbanisme des communes de la CCCE - Conservatoire Botanique National de Brest - Cœur Emeraude | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Liste d'essences avec caractérisation de chaque essence

Type d'action

Appui technique aux communes

Public-cible

- Elus
- Bureau d'Etudes PLU/Environnement

Fréquence

Une fois

Outils

- Liste de la flore locale du CNB de Brest
- Liste des espèces invasives de Bretagne (Agrocampus Ouest)
- Liste des essences Breizh Bocage

Matériel

/

Ressources techniques

- Guide des plantations du PNR Loire-Anjou-Touraine
- Flore Rameau
- Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes (Centre-Val de Loire)

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.2. / Accompagner la préservation des paysages dans les outils de planification

4.2.4. / Avis technique pour la réalisation d'OAP en limite urbaine-agricole

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont des outils réglementaires du Code de l'Urbanisme permettant de préciser les projets d'aménagements dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Les OAP peuvent préconiser et localiser :

- les aménagements paysagers à réaliser: type de plantation, liste d'essences, pistes cyclables...
- les éléments paysagers à préserver: haies, bosquets, prairies...
- les usages: mobilité, biodiversité...

Les OAP peuvent être mobilisées lors d'aménagements de quartier en zone périphérique afin de définir le futur paysage des franges urbaines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rédaction d'avis technique et participation aux réunions techniques d'étude de PLU afin de définir des OAP spécifiques pour les secteurs à enjeux paysagers situés en lisière urbaine, proche d'espaces agricoles et/ou naturels.

La communauté de communes guide le bureau d'études sur les secteurs à enjeux et les politiques sectorielles en place en matière d'aménagement, de préservation de la biodiversité, de gestion des eaux et des milieux aquatiques, de mobilité et d'agriculture.

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|---|
| | / | - Nombre de communes sollicitant cet accompagnement |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|----------------------------------|------------|
| | - CAUE 22 - DREAL - CAU 35 | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

Communes

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Rédaction d'avis technique pour les élus, services urbanisme et les Bureaux d'Etudess
- Participation aux réunions techniques de projet

Type d'action

Appui technique aux communes

Public-cible

- Elus
- Bureau d'Etudes PLU/Environnement

Fréquence

Permanente

Outils

- Etude paysagère des secteurs à enjeux (Bureau d'Etudes PLU)
- Commission "paysage" lors de l'élaboration du PLU

Matériel

- SIG
- Véhicule de service
- Tablette numérique de terrain

Ressources techniques

- Fédération des Parcs naturels régionaux

4. / Accompagner les gestionnaires dans la préservation et la gestion des paysages

4.3. / Assister techniquement les communes dans la gestion durable des paysages

4.3.1. / Avis technique aux communes pour le volet paysager d'aménagements ou de travaux de gestion

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

L'avis technique d'un paysagiste permet d'optimiser les projets d'aménagements quant à la gestion future du site et la protection du patrimoine paysager existant.

Les communes peuvent bénéficier des services du paysagiste de la communauté de communes, sur demande, pour un avis technique concernant l'étude, les travaux ou la gestion d'ouvrages tels que :

- un ouvrage de mobilité (pistes cyclables, chemins...)
- un plan de gestion de bords de routes
- un aménagement d'espace public
- la protection du patrimoine arboré lors de travaux d'aménagements (clauses techniques).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rédaction d'avis technique permettant aux communes de disposer d'éléments pour :

- orienter leur projet (faisabilité, enjeux paysagers, démarches administratives)
- piloter les études ou les travaux d'aménagements.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|-----------|---|
| INDICATEURS | / | - Nombre de communes sollicitant cet accompagnement |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|--|------------|
| PARTENAIRES | - Cœur Emeraude - CAUE 22 - DDTM 22 et 35 - DREAL - Architecte des Bâtiments de France | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
Communes

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Rédaction d'avis technique pour les élus, services techniques et/ou urbanisme et les Bureau d'Etudes
- Participation aux réunions techniques de projet

Type d'action

Appui technique aux communes

Public-cible

- Elus
- Bureau d'Etudes PLU/Environnement
- Entreprises de TP / Paysage

Fréquence

Permanente

Outils

- Atlas des paysages 22 et 35
- Concertation service urbanisme et EV

Matériel

- Communication
- Impression

Ressources techniques

- Conception écologique des espaces publics paysagers (Plante & Cité)
- CAUE 77 Arbo'Rencontres

5. / Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des paysages

5.1. / Communication et sensibilisation auprès des agriculteurs

5.1.1. / Création et envoi de plaquettes d'information auprès des agriculteurs sur les modalités d'entretien et de préservation des haies bocagères

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 200 € | 8 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Les agriculteurs sont gestionnaires de la majeure partie du bocage. Ce maillage est protégé à deux titres :

- dans la Politique Agricole Commune
- par le Code de l'Urbanisme

Afin de faire le lien, sur le terrain, entre mesures de protection et gestion du bocage, une plaquette d'information est adressée à tous les exploitants.

La CCCE est identifiée comme référente pour répondre aux questions des agriculteurs au regard des programmes de replantation et de l'agrément BCAE 7 du coordonnateur Paysage & Bocage.

Cette plaquette fait aussi figurer :

- les démarches à réaliser dans le cas d'une compensation
- les contacts ressources (DRAAF, DDTM) avec lesquels elle est réalisée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conception internalisée (avec les communes, les DDTM 22 et 35 et la DRAAF), impression, envoi postal et mise en ligne d'une plaquette d'information pour les agriculteurs "Comment entretenir mon bocage?".

Environ 100 exemplaires sont édités, correspondant au nombre d'exploitants ayant au moins 1 parcelle sur le territoire.

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|---------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Retours des agriculteurs destinataires - Partenariat des services de l'Etat - Outils de communication mobilisés | - Nombre de destinataires |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - DDTM 22 et 35 - DRAAF - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - Service Autorisation du Droit des Sols - Communes - AFAC-Agroforesteries | <ul style="list-style-type: none"> - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 35 |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 100 plaquettes envoyées
- 1 mise en ligne

Type d'action

Sensibilisation

Public-cible

- Agriculteurs
- Communes

Fréquence

Une fois

Outils

- Plaquettes du CD 22 sur les bonnes pratiques d'entretien du bocage

Matériel

- Logiciels d'infographie (InDesign)

Ressources techniques

- AFAC-Agroforesteries
- Guide du Conseil Départemental 29

5. / Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des paysages

5.2. / Communication et sensibilisation auprès des habitants

5.2.1. / Information des communes et habitants sur les règles d'implantation et de gestion des arbres et arbustes

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★

CONTEXTE

Planter un arbre ou un arbuste implique de nombreux choix (essences, lieu, type de gestion) qui peuvent parfois être un frein à la plantation. A contrario, la mauvaise implantation d'un arbre ou d'un arbuste peut entraîner des conflits de voisinage et, in fine, la coupe d'un arbre.

Afin de renseigner les planteurs et propriétaires d'arbres sur les règles d'implantation et de gestion des arbres et arbustes, la CCCE propose aux communes de publier dans leurs bulletins communaux et leur site internet un memento des règles et des question à se poser avant de planter.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rédaction d'un memento sur les règles d'implantation (Code Civil) et de gestion des arbres et arbustes (conseils techniques).

Ce document est publié dans les bulletins communaux et les sites internet des communes et de la CCCE.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 6 |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-------------------------------------|---|
| | - Outils de communication mobilisés | - Nombre de bulletins municipaux publiant l'information |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|---|
| | - Service Autorisation du Droit des Sols - CAUE 77 - AFAC-Agroforesteries | - Europe - Région - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Etat - Départements 22 et 36 |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 1 document rédigé, diffusé et publié
- Mise en ligne du document sur la page internet du programme d'actions

Type d'action

Sensibilisation

Public-cible

- Habitants
- Communes

Fréquence

Une fois

Outils

- Code Civil
- Code de l'Urbanisme

Matériel

- Logiciels d'infographie (InDesign)

Ressources techniques

- Guide juridique de la haie (PNR du Perche)
- Guide du Conseil Départemental 29
- CAUE 77 Arbo'Rencontres

5. / Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des paysages

5.3. / Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises

5.3.1. / Sensibilisation des entreprises des parcs d'activités à l'entretien d'un « jardin naturel »

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

La loi Labbé évolue au 1er juillet 2022 et les "voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail, à l'exclusion des zones où le traitement est nécessaire pour des questions de sécurité" seront des espaces où l'usage de produits phytosanitaires sera interdit.

Afin de sensibiliser les entreprises du territoire à la gestion durable des espaces verts, la communauté de communes souhaite accompagner les changements de pratique afin de :

- se passer de produits phytosanitaires
- limiter l'impact sur la ressource eau (quantité et qualité)
- favoriser le traitement des déchets verts à la parcelle et l'expression de la biodiversité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Envoi d'un guide "mémo" sur la loi Labbé édité par les partenaires (DREAL) aux entreprises des parcs d'activités gérés par la communauté de communes et aux associations de commerçants du territoire.
- Communication sur les parcs d'activités des plans de gestion des espaces verts

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 0 € | 0 |
| 2023 | 2000 € | 5 |
| 2024 | 0 € | 5 |
| 2025 | 0 € | 5 |
| 2026 | 0 € | 5 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|---|
| | / | - Nombre d'entreprises sensibilisés/informées |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | - Pôle Cadre de vie - DREAL - Région Bretagne - Cœur Emeraude | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- A partir de mi-2022, envoi numérique aux entreprises des parcs d'activités de documents d'informations sur la Loi Labbé
- Communication des plans de gestion des espaces verts des parcs d'activités

Type d'action

Sensibilisation

Public-cible

- Entreprises des parcs d'activités

Fréquence

Permanente

Outils

- Guide pratique édité par l'Etat et/ou les Régions

Matériel

- Logiciel d'infographie (Illustrator)

Ressources techniques

- Guide Fredon de Bretagne "alternatives pour l'entretien des espaces publiques"

5. / Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des paysages

5.3. / Sensibiliser et communiquer auprès des entreprises

5.3.2. / Information et sensibilisation des entreprises sur la réglementation de l'affichage publicitaire

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★

CONTEXTE

La réglementation sur l'affichage publicitaire est du ressort du Préfet sur les communes qui ne disposent pas de Règlement Local de Publicité.

La CCCE, dans le cadre de son programme d'actions, souhaite s'investir sur la question de la sensibilisation des entreprises à cette réglementation en rappelant :

- l'intérêt de cette réglementation pour la préservation des paysages
- les points-clés de la réglementation
- les personnes-ressources (DDTM).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Conception et diffusion (bulletins communautaire, communaux, page internet) d'une plaquette d'informations avec les contacts référents et les marches à suivre pour les déclarations d'autorisation de poses de panneaux publicitaires.
- Participation aux réunions de Règlement Local de Publicité.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | - |
| 2022 | 500 € | 4 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 2 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|--|
| | / | - Nombre de participants aux réunions d'informations |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--|------------|
| | - Pôle Cadre de vie, Etat (DDTM) - Commune de Dinard (RLP) - Cœur Emeraude | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 1 plaquette conçue et diffusée aux entreprises des parcs d'activités
- Participation aux réunions de RLP

Type d'action

Sensibilisation
Public-cible
- Entreprises

Fréquence
Permanente

Outils

- Guide de l'affichage publicitaire (Etat)

Matériel

- Logiciel d'infographie (InDesign)

Ressources techniques

- Guide de l'affichage de la FNPNR

5. / Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des paysages

5.4. / Communication et sensibilisation auprès des élus

5.4.1. / Réalisation d'un Observatoire Photographique des Paysages

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

Les observatoires photographiques des paysages (OPP) sont des démarches volontaires, portées par les collectivités territoriales, pour mieux connaître les paysages et suivre leur évolution.

Ils s'appuient sur la comparaison de photos prises d'un même point de vue à différentes périodes de temps. En complément de l'étude des paysages, cet outil permet de communiquer simplement sur les dynamiques paysagères auprès de nombreux publics.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Définir et cartographier 20 points maximum sur le territoire intercommunal (2021)
- Créer des fiches pour chaque point indiquant le lieu, la hauteur de prise de vue, la date et la focale (2021 et 2022)
- Réaliser annuellement une campagne de prise de vues (2022 - 2026)

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 0 € | 2 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 2 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|--|---|
| | - Matériel de prise de vues adéquat à l'objectif | - Au moins 1 campagne de clichés par an - Appréciation des membres de COPIL de l'OPP |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - Observatoire de l'Environnement de Bretagne | / |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 20 clichés par an des points de vues sélectionnés
- Une présentation en COPIL "Paysages"

Type d'action

Etude

Public-cible

- Elus
- Habitants
- Observatoire de l'Environnement de Bretagne

Fréquence

Annuelle

Outils

- Observatoire photographique de Cœur Emeraude (2010)
- POPP Breizh (carte interactive des OPP de Bretagne)

Matériel

- Appareil photographique
- Trépied

Ressources techniques

- Plaquette "Concevoir un OPP" par l'OEB - octobre 2020 (http://popp-breizh.fr/files//ressource/concevoir_un_opp_1.pdf)

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.1. / Informer et animer les élus sur l'avancement du programme d'actions

6.1.1. / Préparation et participation aux instances de gouvernance de la CCCE

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Les instances de gouvernance communautaire sont :

- le bureau
- le conseil communautaire
- les Commissions "Environnement" et "Patrimoine"
- le Comité de pilotage "Paysages" composé d'élus, d'associations et de représentants de partenaires (DREAL, DDTM, CRAB...).

Ces instances sont un moyen privilégié pour :

- informer les élus locaux impliqués dans la préservation de l'environnement de l'avancée du programme et des actions en cours et à venir
- créer des liens entre les projets portés par la communauté de communes et les communes
- guider les orientations du programme et créer du lien avec les acteurs de la préservation du paysage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour chaque instance, des informations régulières sur les actions en cours et à venir sont réalisées :

- localisation
- chiffres-clés
- partenaires impliqués
- budget
- calendrier

Les notes de bureau et les délibérations des conseils communautaires sont rédigées pour valider et financer les actions.

Le COPIL "Paysages" pourra se tenir en partie sur le terrain.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 600 € | 7 |
| 2023 | 600 € | 7 |
| 2024 | 600 € | 7 |
| 2025 | 600 € | 7 |
| 2026 | 600 € | 7 |

| | De moyens | De résultat |
|--------------------|-----------|--|
| INDICATEURS | / | - Nombres de participants - Questionnaire de satisfaction |

| | Techniques | Financiers |
|--------------------|---|------------|
| PARTENAIRES | - Elus délégués à l'Environnement et au Patrimoine - Responsable de pôle - Service Environnement et Aménagement - Commune de Dinard (bus) - Agriculteurs - Entreprises | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Notes de bureau et de conseils communautaires
- 2 commissions "Environnement" et "Patrimoine" par an
- Rapport d'activité renseigné
- 1 COPIL "Paysages" par an

Type d'action

Coordination

Public-cible

- Elus communautaires
- Membres du COPIL "Paysages"

Fréquence

Semestrielle

Outils

- Outils de pilotage du programme d'actions
- Notes de bureau
- Délibération de conseil communautaire
- RDV de coordination

Matériel

- Bus de Dinard

Ressources techniques

/

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.2. / Piloter et évaluer le programme d'actions

6.2.1. / Pilotage du programme d'actions

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

Le pilotage du programme d'actions s'attache à suivre le temps de travail et le budget alloués à la réalisation des actions. Il permet de :

- optimiser le temps de travail du coordonnateur Paysage & Bocage
- faciliter les demandes de financements d'animation
- rationaliser les réponses aux communes lors des demandes d'accompagnement technique
- préparer les bilans et budgets annuels
- suivre l'état des demandes de financements/paiements

Ce pilotage est renseigné dans le tableau de bord du programme d'actions.

A la date anniversaire de la validation du programme, le temps de travail pour l'année à suivre est estimé et/ou réévalué selon l'avancée du programme.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Tenir à jour le tableau de bord du programme d'action
- Tenir à jour les outils internes du suivi d'activité et de comptabilité

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 2 |
| 2022 | 0 € | 9 |
| 2023 | 0 € | 9 |
| 2024 | 0 € | 9 |
| 2025 | 0 € | 9 |
| 2026 | 0 € | 9 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|---|
| | / | - Outils internes à jour en fin d'année |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|-----------------------|------------|
| | - Responsable de pôle | / |

MEMO

Maître d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Outils du suivi d'activité et de comptabilité renseignés régulièrement
- Tableau de bord du programme d'actions renseigné régulièrement
- Participation au projet de service

Type d'action

Coordination

Public-cible

- Pôle RH et finances
- Conseil communautaire
- Responsable de Pôle

Fréquence

Permanente

Outils

- Outils internes de suivi d'activité et de comptabilité
- Tableau de bord du programme d'actions
- CR de coordination
- CR de réunion de service

Matériel

/

Ressources techniques

/

6. / *Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages*

6.2. / *Piloter et évaluer le programme d'actions*

6.2.2. / *Evaluation du programme*

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★

CONTEXTE

L'évaluation des politiques publiques permet d'optimiser l'action publique et ses dépenses inhérentes.

Le programme est évalué tous les ans et porte sur :

- sa pertinence
- son efficacité
- son efficience
- sa cohérence
- sa capacité à répondre aux besoins qui l'ont fait naître.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour chaque action, à partir :

- des indicateurs
- du temps de travail
- du budget;

le coordonnateur et le chef de Pôle transmettent au Comité de pilotage "Paysages" et aux commissions "Environnement" et "Patrimoine" l'évaluation du programme d'actions.

| <i>Année</i> | <i>Budget</i> | <i>Jours agent / an</i> |
|--------------|---------------|-------------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 0 € | 2 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 3 |

| <i>INDICATEURS</i> | <i>De moyens</i> | <i>De résultat</i> |
|--------------------|------------------|---|
| | / | - Tableau de bord du programme d'actions renseigné en fin d'année |

| <i>PARTENAIRES</i> | <i>Techniques</i> | <i>Financiers</i> |
|--------------------|-----------------------|-------------------|
| | - Responsable de pôle | / |

MEMO

Maître d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Rapport d'évaluation annuel
- Présentation lors des comités de pilotage, Commission "Environnement et "Patrimoine"

Type d'action

Coordination

Public-cible

- COPIL "Paysages"
- Commissions "Environnement" et "Patrimoine"

Fréquence

Annuelle

Outils

- Outils internes de suivi de projet, COPIL "Paysages"

Matériel

/

Ressources techniques

/

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.2. / Piloter et évaluer le programme d'actions

6.2.3. / Suivi des appels à projets

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

Des financements existent pour la réalisation de projets liés à la préservation et/ou la gestion des paysages.

La réponse et le suivi d'appels à projets nécessite plusieurs étapes :

- veille auprès des partenaires financiers
- montage de dossier (pièces, devis, délibérations, conventions...)
- suivi des versements (comptabilité de projet, demandes de paiements).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Se tenir informé auprès des partenaires financiers des possibilités de financements
- Informer son responsable de pôle, élu et COPIL "Paysages" des opportunités de financements
- Rédiger et monter le dossier de financement et en assurer le suivi technique et budgétaire

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 2 |
| 2022 | 0 € | 4 |
| 2023 | 0 € | 4 |
| 2024 | 0 € | 4 |
| 2025 | 0 € | 4 |
| 2026 | 0 € | 4 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---|----------------------------|
| | - Validation par les élus des dossiers de demandes de subventions | - Paiement des subventions |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|--------------------------|------------|
| | - Partenaires financiers | / |

MEMO

Maître d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maître d'œuvre

CC Côte d'Emeraude

Livrables

- Dossiers de demandes de financements validés par les élus

Type d'action

Coordination

Public-cible

- Elus communautaires
- Partenaires financiers

Fréquence

Permanente

Outils

- Outils internes de suivi de projet, de suivi budgétaire et de gouvernance de projet

Matériel

/

Ressources techniques

/

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.3. / Faire connaître et communiquer sur le programme d'action

6.3.1. / Participation aux projets territoriaux de préservation du paysage

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

CONTEXTE

Chaque échelle de territoire dispose d'outils de planification pour la préservation des paysages :

- Départements: Atlas de paysage
- Parc naturel régional: Charte de Parc
- Communes: Plan Local d'Urbanisme, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

La communauté de communes souhaite participer aux différents projets de préservation des paysages afin de:

- informer de la mise en œuvre d'actions sur son territoire
- s'informer des enjeux supra-territoriaux et des capacités des territoires à y répondre
- coconstruire les politiques de préservation et de gestion des paysages
- bénéficier de retours d'expérience.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le coordonnateur Paysage & Bocage et l' élu délégué à l'Environnement et/ou au Patrimoine, participent aux réunions relatives à la mise en place de projets territoriaux de préservation des paysages.

Les départements, Cœur Emeraude et les communes sont partenaires et membres du comité de pilotage du programme d'actions.

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 0 € | 2 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 2 |

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-----------|-------------|
| | / | / |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - DDTM 22 et 35 - Cœur Emeraude - DREAL Bretagne - Départements 22 et 35 | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- CR des réunions avec l' élu délégué à l'Environnement et/ou au Patrimoine

Type d'action

Planification

Public-cible

- Elus et techniciens

Fréquence

Permanente

Outils

- Atlas des Paysages 22 et 35
- Programme d'actions de préservation et de gestion des paysages de la CCCE
- Projet de Charte de Parc naturel régional

Matériel

- Véhicule de service

Ressources techniques

/

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.3. / Faire connaître et communiquer sur le programme d'action

6.3.2. / Créer et animer la page internet du programme d'actions

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 0 € | 1 |
| 2022 | 0 € | 2 |
| 2023 | 0 € | 2 |
| 2024 | 0 € | 2 |
| 2025 | 0 € | 2 |
| 2026 | 0 € | 2 |

CONTEXTE

Le site internet de la communauté de communes est un medium privilégié pour :

- informer des actions portées par la collectivité
- développer des outils participatifs (inventaires)
- informer des appels à projets en cours sur le territoire

Les publics-cibles du site sont les habitants et les touristes du territoire de la communauté de communes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer un une page dédiée au programme d'actions où sont publiées :

- le programme d'actions
- les actions en cours sur le bocage, les vergers, les aménagements paysagers
- les appels à projets spécifiquement dédiées aux habitants
- des informations sur les techniques d'aménagement paysager (jardinage alternatif, réglementation)
- les liens vers nos outils participatifs (inventaires d'arbres fruitiers)
- le contact du coordonnateur du programme

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|-------------------------------------|--------------------|
| | - Outils de communication mobilisés | - Sites renseignés |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|----------------------------------|------------|
| | - Pôle EA - Pôle Cadre de Vie | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables

- 1 page "PAYSAGES" créée et renseignée

Type d'action

Communication

Public-cible

- Habitants
- Touristes
- Agriculteurs
- Elus

Fréquence

Permanente

Outils

- Site internet de la CCCE

Matériel

- Logiciel d'infographie

Ressources techniques

/

6. / Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages

6.3. / Faire connaître et communiquer sur le programme d'action

6.3.3. / Créer une plaquette d'information du programme d'actions

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 500 € | 4 |
| 2022 | 0 € | - |
| 2023 | 0 € | - |
| 2024 | 0 € | - |
| 2025 | 0 € | - |
| 2026 | 0 € | - |

CONTEXTE

Le programme d'actions s'adresse à de nombreux publics (élus, agriculteurs, habitants...). Une plaquette d'information diffusée auprès de ces publics permet de les informer sur :

- les 6 objectifs du programme
- les actions desquelles ils peuvent bénéficier
- les coordonnées du coordonnateur du programme.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer et diffuser une plaquette format A4 paysage pliée en 3. Chaque objectif est présenté sur un A6 avec la présentation des actions.

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|---------------------------------------|--|
| | - Budget de conception + reprographie | - Plaquette éditée et diffusée au 1er trimestre 2022 |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|----------------------------------|------------|
| | - Pôle EA - Pôle Cadre de Vie | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude ou prestataire

Livrables

- 1 plaquette format A4 paysage R/V couleur diffusée à 500 exemplaires

Type d'action

Communication

Public-cible

- Habitants
- Touristes
- Agriculteurs
- Elus

Fréquence

Ponctuelle

Outils

/

Matériel

- Logiciel d'infographie

Ressources techniques

/

6. / *Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages*

6.4. / *S'informer et se former sur la préservation et la gestion des paysages*

6.4.1. / *Veille sur les thématiques du PAYSAGE*

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★★

CONTEXTE

La veille technique et réglementaire vise à :

- réaliser des projets en adéquation avec la réglementation et les enjeux actuels
- s'enrichir des expériences d'autres territoires
- connaître de nouveaux outils et techniques de préservation et de gestion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser une veille active (magazines, sites internet spécialisés) sur les thématiques liées au PAYSAGE et aux actions du programme :

- bocage
- arboriculture fruitière
- réglementation de l'arbre
- Code de l'Urbanisme et Code de l'Environnement
- travaux d'aménagement,
- machinisme.

| <i>Année</i> | <i>Budget</i> | <i>Jours agent / an</i> |
|--------------|---------------|-------------------------|
| 2021 | 150 € | 1 |
| 2022 | 150 € | 1 |
| 2023 | 150 € | 1 |
| 2024 | 150 € | 1 |
| 2025 | 150 € | 1 |
| 2026 | 150 € | 1 |

| | <i>De moyens</i> | <i>De résultat</i> |
|--------------------|--|--------------------|
| INDICATEURS | - Budget alloué à l'acquisition de ressources bibliographiques | / |

| | <i>Techniques</i> | <i>Financiers</i> |
|--------------------|--|-------------------|
| PARTENAIRES | - Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons - CAUE 77 | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage
CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre
CC Côte d'Emeraude

Livrables
/

Type d'action
Coordination
Public-cible
/

Fréquence
Permanente

Outils
- Magazine "Espace Public et Paysages"
- Sites internet spécialisés
- Lettre d'information de l'ATBVB
- Site Arbo'Rencontres du CAUE 77

Matériel
/

Ressources techniques
/

6. / *Coordonner le programme d'actions pour la préservation et la gestion des paysages*

6.4. / *S'informer et se former sur la préservation et la gestion des paysages*

6.4.2. / *Suivi de formations sur les thématiques du PAYSAGE*

Capacité de l'action à répondre aux objectifs du programme : ★★

| Année | Budget | Jours agent / an |
|-------|--------|------------------|
| 2021 | 150 € | 1 |
| 2022 | 150 € | 1 |
| 2023 | 150 € | 1 |
| 2024 | 150 € | 1 |
| 2025 | 150 € | 1 |
| 2026 | 150 € | 1 |

CONTEXTE

Les formations permettent de se perfectionner techniquement. Le programme d'actions comprend de nombreuses thématiques qui peuvent faire l'objet de journées de formation techniques ou de partage d'expérience avec d'autres territoires :

- gestion et soins d'arbres fruitiers
- requalification d'espaces verts
- plans de gestion de bords de route
- inventaires participatifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Participer à des journées de formation ou de partage d'expérience sur des thématiques liées au programme d'actions.

| INDICATEURS | De moyens | De résultat |
|-------------|------------------------------|-------------|
| | - Temps dédié à la formation | / |

| PARTENAIRES | Techniques | Financiers |
|-------------|---|------------|
| | - Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons - Mordus de la Pomme - FPNR - Cœur Emeraude - CAUE 77 | / |

MEMO

Maitre d'ouvrage

CC Côte d'Emeraude

Maitre d'œuvre

- CNFPT
- Cœur Emeraude
- ATBVB
- Autre territoire
- Prestataire

Livrables

- Participation à des journées de formation en lien avec le programme d'action
- Partage des documents de formation avec le service "Environnement et Aménagement"

Type d'action

Coordination

Public-cible

- Coordonnateur Paysage & Bocage de la CCCE

Fréquence

Permanente

Outils

- Guide des formations du CNFPT
- Journées techniques ATBVB
- Réseau JEVI de la Région Bretagne
- Site Arbo'Rencontre CAUE 77

Matériel

/

Ressources techniques

/